



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

détenus

Question écrite n° 19613

Texte de la question

M. Philippe Houillon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le coût des frais de mandat qui pèse lourdement sur les familles qui souhaitent envoyer de l'argent à des détenus incarcérés en maison d'arrêt. Il lui demande s'il serait possible d'envisager la réduction voire la gratuité de ces droits. Certes, reste la possibilité pour les familles d'envoyer un chèque mais les délais d'encaissement sont tels que la somme ne sera versée sur le compte nominatif qu'après écoulement d'un délai de plusieurs jours. Il souhaite également attirer son attention sur le fait qu'il s'agit souvent de familles très démunies qui, à travers ce geste qui demande souvent un grand sacrifice, contribuent à la réinsertion future du détenu.

Texte de la réponse

Le service des mandats est le plus ancien des services financiers de La Poste. Malgré son ancienneté, ce service de transfert de fonds continue de répondre à certains besoins. La Poste a récemment mis en place un système de transfert de fonds télématique permettant de moderniser le service des mandats. La fourniture de ce service ne relève pas du monopole postal. La Poste doit équilibrer financièrement cette prestation par les tarifs qu'elle pratique. Or, pour l'année 1997, La Poste indique que les recettes du service des mandats n'ont couvert que 71 % de son coût de fourniture. Toute mesure tarifaire spécifique viendrait donc accroître le déficit du service. Par ailleurs, étant donné les modalités techniques d'exécution du service des mandats, la proposition qui consisterait à accorder des tarifs préférentiels à certaines catégories de clients semble difficile à mettre en oeuvre. La Poste n'a pas connaissance, lors de l'émission du mandat, de l'adresse du destinataire du mandat et n'a pas à connaître, ni à vérifier, la situation de ce dernier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Houillon](#)

Circonscription : Val-d'Oise (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19613

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5261

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 350